



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2017

Ordre du jour :

1. 6944 Avenir de l'Union européenne et de la zone euro
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 7107 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la République du Cabo Verde relatif à la gestion concertée du flux migratoire et au développement solidaire, fait à Luxembourg, le 13 octobre 2015
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Conclusions de la visite de deux maisons de retours aux Pays-Bas les 18 et 19 mai 2017
4. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 3 juin 2016
5. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 10 et le 16 juin 2017
6. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, remplaçant de Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz

M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

1. 6944 Avenir de l'Union européenne et de la zone euro

Le Président-Rapporteur présente la version actualisée du projet de rapport suite aux remarques faites au cours d'une réunion précédente. Il propose en outre une modification de texte à l'endroit de l'alinéa 4 de la page 50 qui se lira comme suit :

« La tentative d'une intégration européenne plus approfondie, plus efficace, plus fonctionnelle dans un cercle restreint, telle que préconisée par le scénario 3 du livre blanc sur l'avenir de l'Union européenne, peut apporter un nouvel élan à l'intégration européenne, mais il faudra veiller à ne pas retourner à une logique de blocs au sein de l'Union. »

Sur proposition du Président de la Chambre des Députés, il est retenu dans la résolution que la Chambre des Députés augmente son expertise en matière d'affaires européennes, sans pourtant spécifier la manière de ce faire (augmentation des effectifs de l'administration parlementaire respectivement des groupes politiques ou encore de l'antenne de la Chambre des Députés à Bruxelles). Sur proposition d'un membre du groupe politique CSV est ajoutée dans la résolution une phrase revendiquant que le Premier Ministre soit invité à la commission compétente avant chaque Conseil européen (« sommet »). Il propose d'insérer, par ailleurs, un appel aux députés de se consacrer plus intensément aux affaires européennes. Le représentant de la sensibilité politique ADR s'y oppose. Le Président-rapporteur intégrera les propositions faites dans une nouvelle version de la résolution.

Après discussion, le projet de rapport modifié est adopté avec une voix contre (ADR). La commission propose le modèle 2 du temps de parole.

2. 7107 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la République du Cabo Verde relatif à la gestion concertée du flux migratoire et au développement solidaire, fait à Luxembourg, le 13 octobre 2015

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Suite à une brève présentation par le Président-Rapporteur, le projet de rapport est adopté avec l'abstention du représentant de l'ADR.

3. Conclusions de la visite de deux maisons de retours aux Pays-Bas les 18 et 19 mai 2017

Le Président de la commission rappelle que l'accord gouvernemental prévoit la création de maisons de retours pour familles et qu'une structure provisoire pour les personnes concernées par la procédure « Dublin » a été créée au Kirchberg. L'orateur propose d'organiser une visite de cette structure au mois de septembre 2017, en soulignant qu'elle n'accueille pas d'enfants.

Le Président de la commission évoque les conclusions suivantes de la visite des deux maisons de retours pour familles aux Pays-Bas :

- Les structures visitées disposent d'agents socio-éducatifs encadrant les personnes concernées par les retours, dont surtout les enfants.
- Les structures visitées disposent d'espaces communs permettant de développer des activités.
- La structure fermée disposait également de vastes espaces de loisirs pour enfants ;

- Les transports sont organisés par une équipe d'une centaine de personnes ;

Un membre de la commission ayant participé à la visite ajoute que le logement en structure semi-ouverte est la règle, les structures fermées étant moins fréquentées. Les membres du personnel ont souvent vécu eux-mêmes la migration, de sorte qu'ils comprennent très bien les problèmes et soucis des personnes dont ils s'occupent. Le personnel socio-éducatif n'est pas impliqué dans la procédure de protection internationale.

4. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 3 juin 2016

Le projet de procès-verbal est adopté.

5. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 10 et le 16 juin 2017

La liste des documents est adoptée.

6. Divers

Aucun membre de la commission n'étant disponible pour participer à la Conférence à haut niveau sur la Migration organisée par le Parlement européen le 21 juin 2017 à Bruxelles, il est décidé d'envoyer une lettre d'excuse aux organisateurs.

Luxembourg, le 21 juin 2017

La secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel